

Norme NF X 46-010 "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises - Exigences générales - Certification des entreprises réalisant des travaux de traitement de l'amiante"

Date de mise à jour : 1 Juin 2022

Notre analyse

La norme NF X 46-010 a pour objectif de définir les exigences et les critères que les entreprises doivent respecter pour démontrer à l'organisme certificateur qu'elles ont les capacités de réaliser les travaux de traitement de l'amiante, et qu'elles les réalisent conformément aux exigences de la réglementation.

Il s'agit d'une norme d'application obligatoire selon l'arrêté du 14 décembre 2012 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulation d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant

Norme NF X 46-010 "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises - Exigences générales - Certification des entreprises réalisant des travaux de traitement de l'amiante"

La norme NF X 46-010 a pour objectif de définir les exigences, les critères d'évaluation et de suivi applicables aux entreprises qui demandent ou sont titulaires d'une certification dans le domaine du traitement de l'amiante dans le cadre de la réglementation générale sur le travail, l'environnement et la santé et plus particulièrement les règles techniques visant l'amiante. Cette norme est le référentiel utilisé en France pour la certification des entreprises réalisant des travaux de traitement de l'amiante. Elle est complétée par la norme NF X 46-011 qui définit les exigences spécifiques concernant les organismes certificateurs.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Instruction N°
DGT/CT2/2015/238 du 16
octobre 2015 concernant
l'application du décret du
29 juin 2015 relatif aux
risques d'exposition à
l'amiante

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)